

## **Information relative à la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec et à la rémunération des membres du Directoire en 2011**

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 28 mars 2011, s'est prononcé sur le renforcement de la politique d'association du personnel aux résultats du Groupe mise en œuvre par le Directoire. Il a par ailleurs statué sur divers aspects de la rémunération du Directoire pour 2010 et 2011. Les présents éléments d'information sont rendus publics conformément au Code AFEP-MEDEF.

### **A – POURSUITE DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE REMUNERATION ET D'ASSOCIATION AUX RESULTATS DU GROUPE**

Lors de sa séance du 28 mars 2011, le Conseil de surveillance a approuvé la poursuite de la politique de Vallourec en matière de rémunération visant, en premier lieu, à compléter la rémunération de l'ensemble de ses collaborateurs par des dispositifs destinés à associer ceux-ci aux résultats du Groupe dans la durée ; et en second lieu, à renforcer la convergence des intérêts de l'encadrement de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par l'attribution annuelle d'actions de performance et/ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Comme chaque année, les collaborateurs français du Groupe bénéficieront, par ailleurs, des mécanismes d'intéressement et de participation.

#### **1. Opérations bénéficiant à l'ensemble du personnel**

Lors de sa réunion du 28 mars 2011, le Conseil s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'un nombre maximum de 6 actions de performance à l'ensemble du personnel du Groupe (à l'exclusion des mandataires sociaux) pour la troisième année consécutive, sous conditions de présence dans l'entreprise et de performance, soit un nombre total maximum de 80 000 actions, représentant 0,07% du capital social de Vallourec à la date du présent communiqué.

L'ensemble des collaborateurs du groupe Vallourec a bénéficié en 2008, 2009 et 2010 de plans d'actionnariat salarié dénommés « Value ». La reconduction de ce dispositif sera examinée lors du Conseil du 11 mai 2011.

## 2. Opérations bénéficiant à l'encadrement et aux dirigeants du Groupe

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 28 mars 2011 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance qui bénéficiera à un nombre maximum de 1 205 cadres du Groupe, contre 848 en 2010.

Cette attribution est intervenue le 30 mars 2011 et a coïncidé avec le calendrier d'évaluation annuelle de la performance des cadres éligibles.

Le nombre maximum d'actions de performance susceptible d'être attribué est de 251 250, représentant au maximum 0,21 % du capital social de Vallourec à la date du présent communiqué.

L'acquisition définitive est soumise à une condition de présence dans l'entreprise (deux ans pour les résidents fiscaux français ; quatre ans pour les non-résidents fiscaux français) et à une condition de performance liée aux résultats opérationnels du Groupe pour les exercices 2011 et 2012.

Cette attribution s'inscrit dans le cadre de la seizième résolution de l'Assemblée Générale du 4 juin 2008.

## 3. Attributions aux dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous rappelle, pour chaque membre du Directoire en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le nombre maximum (c'est-à-dire en supposant la condition de performance totalement satisfaite) d'options de souscription d'actions et d'actions de performance attribuées au titre des trois derniers exercices.

	Année du plan	Nombre maximum d'actions de performance	Options	Date d'exercice des options	Prix d'exercice des options
M. Philippe Crouzet, <i>Président du Directoire</i>	2010	9 000	33 000	01/09/2014	71,17
	2009	12 000	44 000	01/09/2013	51,67
	2008	Néant	Néant	NA	NA
M. Jean- Pierre Michel, <i>Directeur Général</i>	2010	4 400	15 000	01/09/2014	71,17
	2009	5 600	20 000	01/09/2013	51,67
	2008	1 064	24 000	01/09/2012	91,77
M. Olivier Mallet, <i>Directeur Financier</i>	2010	3 600	12 000	01/09/2014	71,17
	2009	5 000	16 000	01/09/2013	51,67
	2008	1 596	46 000	01/09/2012	91,77

Lors de sa séance du 28 mars 2011, le Conseil a décidé, dans le cadre du plan 2011 cité au paragraphe A (2) ci-dessus, l'attribution aux membres du Directoire d'un nombre maximum de 22 700 actions de performance dans les conditions suivantes :

<b>Plan d'actions de performance 2011</b>	<b>Nombre maximum d'actions de performance</b>	<b>% du total des actions de performance attribuées</b>
M. Philippe Crouzet, <i>Président du Directoire</i>	12 000	4,38%
M. Jean-Pierre Michel, <i>Directeur Général</i>	5 900	2,15%
M. Olivier Mallet, <i>Directeur Financier</i>	4 800	1,76%
<b>TOTAL</b>	<b>22 700</b>	<b>8,29%</b>

L'attribution définitive des actions de performance aux membres du Directoire est soumise d'une part à une condition de présence dans l'entreprise de deux ans à compter de la date d'attribution et d'autre part à des critères de performance quantifiés portant sur 100 % des actions de performance attribuées. La performance sera appréciée sur deux exercices sociaux consécutifs et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. La Société communiquera les taux effectifs retenus pour chaque membre du Directoire à l'expiration de la période d'appréciation de la performance.

Dans le cas où l'ensemble des conditions ci-dessus seraient satisfaites, le nombre maximum d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire représenterait au maximum 0,019 % du capital social de Vallourec à la date du présent communiqué.

Le tableau ci-après rapproche les actions de performance attribuées à chacun des membres du Directoire, en supposant que la performance maximum a été atteinte, d'une part du capital social, d'autre part de l'enveloppe totale d'actions de performance attribuées à l'ensemble des salariés du Groupe au cours des trois derniers exercices, sur la base de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2008 :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Philippe Crouzet</b>	12 000	9 000	12 000
% capital	0,01%	0,01%	0,01 %
% enveloppe	8,0%	4,6%	4,38 %
<b>Jean-Pierre Michel</b>	5 600	4 400	5 900
% capital	0,005%	0,004%	0,005 %
% enveloppe	3,75%	2,26%	2,15 %
<b>Olivier Mallet</b>	5 000	3 600	4 800
% capital	0,004%	0,003%	0,004 %
% enveloppe	3,35%	1,85%	1,76 %
<b>Total</b>	<b>22 600</b>	<b>17 000</b>	<b>22 700</b>
% capital	0,019%	0,014%	0,019 %
% enveloppe	15,14%	8,73%	8,29 %

Le tableau ci-après fait ressortir, pour les plans d'actions de performance dont la période d'appréciation de la performance est arrivée à échéance, le nombre maximum d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire, dans sa composition au 31 décembre 2010, et le nombre d'actions de performance acquises par eux en application des critères de performance.

Actions de performance aux membres du Directoire	2007	2008	2009	Total
Nombre maximum d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire	1 064	2 660	22 600	26 324
Nombre d'actions de performance acquises aux membres du Directoire en application des critères de performance	872	1 576	18 321	20 769
Pourcentage d'actions de performance acquises rapporté au nombre maximum d'actions de performance initialement attribuées	82 %	59 %	81 %	79 %

En application des dispositions légales et réglementaires, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et de la décision du Conseil du 31 juillet 2007, les membres du Directoire doivent conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur seront acquises au titre d'un plan. Par ailleurs, les membres du Directoire s'engagent formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à la vente de leurs actions de performance.

## **B – REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

Le Conseil de Surveillance, lors de ses réunions des 23 février et 28 mars 2011, a arrêté les éléments de rémunération monétaire des dirigeants mandataires sociaux comme suit :

### **EXERCICE 2010**

Sur la base des comptes arrêtés pour l'exercice 2010, le Conseil de Surveillance a fixé le montant de la part variable de la rémunération monétaire des membres du Directoire au titre de cet exercice.

La part variable est en 2010 fonction, pour les deux tiers, de la performance globale du Groupe mesurée par le résultat net et par le résultat brut d'exploitation et, pour un tiers, de la réalisation d'objectifs individuels arrêtés par le Conseil. Elle est limitée à 90% de la part fixe pour le Président du Directoire et à 75% pour les deux autres membres. La base de calcul de la performance globale du Groupe est vérifiée par les Commissaires aux comptes.

Sur la base de ces principes, le montant de la rémunération variable des membres du Directoire au titre de 2010 a été fixé comme suit :

*En euros (chiffres arrondis)*

	M. Philippe Crouzet <i>Président du Directoire</i>	M. Jean-Pierre Michel, <i>Directeur Général</i>	M. Olivier Mallet, <i>Directeur Financier</i>
Part variable	<b>620 000</b>	<b>285 000</b>	<b>250 000</b>
% de la part fixe de la rémunération	<b>81%</b>	<b>66%</b>	<b>66%</b>

## EXERCICE 2011

Pour 2011, le Conseil de Surveillance a maintenu inchangées les parts fixes des rémunérations monétaires des membres du Directoire. Sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance a modifié le calcul de la part variable des rémunérations monétaires des membres du Directoire en distinguant la part variable cible et la part variable maximale

	M. Philippe Crouzet, Président du Directoire	M. Jean-Pierre Michel, Directeur Général	M. Olivier Mallet, Directeur Financier
Part fixe* en euros (chiffres arrondis)	760 000	430 000	375 000
Part variable cible en % de la part fixe	90 %	75 %	75 %
Part variable maximale en % de la part fixe	120 %	100 %	100 %

\* *inchangée par rapport à 2010*

En 2011, la part variable maximale des rémunérations de M. Philippe Crouzet sera fonction, à hauteur de 30 % du résultat net, à hauteur de 45 % du résultat brut d'exploitation et à hauteur de 45 % de la réalisation d'objectifs arrêtés par le Conseil et relatifs à la réduction des coûts, aux investissements stratégiques, et au développement international du Groupe. Ces pourcentages s'établissent à respectivement 25 %, 37,5 % et 37,5 % pour Messieurs Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet.

\*\*\*\*\*

Cette information est disponible sur le site Internet de Vallourec :  
<http://www.vallourec.fr/fr/groupe/gouvernance/conseil-de-surveillance/ConseildeSurveillance.aspx>